

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

COMMISSION DES ÉTUDES

PROCÈS-VERBAL de la trois cent quarante-quatrième réunion de la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) tenue le jeudi 12 octobre 2017 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

CONFIRMÉ LE 16 NOVEMBRE 2017

Procès-verbal de la trois cent quarante-quatrième réunion de la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais tenue le jeudi 12 octobre 2017 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

<u>MEMBRES :</u>	<u>PRÉSENT</u>	<u>ABSENT</u>
ADEN, Wasarma Abdourahman Étudiant		X*
AVON, Emmanuelle Professeure – Département des sciences administratives	X (visioconférence)	
BAAZIZ, Nadia Professeure – Département informatique et ingénierie	X	
B. DE GROSBOIS, Sylvie Vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche	X	
BRUNETTE, Louise Directrice du Module des lettres	X	
CARON-ST-PIERRE, Dany Étudiant		X
DEMERS, Stéphanie Professeure – Département des sciences de l'éducation		X*
FOTSING, Salomon Chargé de cours – Département des sciences infirmières	X	
GUAY, Christiane Professeure – Département de travail social		X*
HARRISSON, Denis Recteur		X*
LA FRANCE-MOREAU, Valérie Étudiante		X*
LANGÉVIN, Daniel Chargé de cours	X	
LEVY, Charmain Doyenne de la recherche	X	
RANCOURT, Francine Doyenne des études par intérim	X	
ROBITAILLE, Émilie Étudiante	X (visioconférence)	
TAWBE, Bilal Étudiant		X
TURCOTTE, Sandrine Professeure – Département des sciences de l'éducation	X (visioconférence)	
VACANT Étudiant(e)		

OBSERVATEURS :**PRÉSENT****ABSENT**

DUPONT, Yves
Vice-recteur à l'administration et aux ressources

X

JOBIN, Isabelle
Adjointe à la vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche

X*

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL :

ROY, André J.

X

ATTACHÉE D'ASSEMBLÉE :

AUGER, Mireille
Attachée d'administration

X

*Absence motivée.

En l'absence du président de la commission des études et recteur, monsieur Denis Harrisson, la vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche, madame Sylvie B. de Grosbois, préside la séance, et ce, conformément à l'article 108 du *Règlement général* de l'UQO. Elle constate le quorum et déclare la séance ouverte à 9 h 02.

Elle souhaite la bienvenue à madame Francine Rancourt, nouvellement nommée à titre de doyenne des études par intérim.

1.- Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

2. Procès-verbal :
 - 2.1. Trois cent quarante-troisième (7 septembre 2017) réunion
 - 2.1.1. Adoption
 - 2.1.2. Affaires en découlant
3. Retrait du cours optionnel SOI3493E *Atelier thématique en pratique infirmière I - Soins de plaies* au programme de baccalauréat en sciences infirmières (7455)
4. Modification de la moyenne cumulative minimale pour l'admission et le maintien au programme de baccalauréat en relations industrielles et en ressources humaines, cheminement coopératif (7314)
5. Modification aux programmes de deuxième cycle en gestion de projet
6. Suspension des admissions à la maîtrise en enseignement secondaire, concentration français langue d'enseignement (1721), concentration mathématiques (1722) et concentration adaptation scolaire (1723)
7. Modification du nombre de trimestres accordés pour le cours PSY9026 *Projet d'essai doctoral*
8. Nomination d'une représentante du Service de la bibliothèque au comité sur l'intégrité dans les études et la prévention du plagiat
9. Nomination de trois (3) membres à la sous-commission des études
10. Nomination d'un (1) membre à la sous-commission de la formation des maîtres
11. Nomination d'un (1) membre au comité d'habilitation
12. Nomination de deux (2) membres au comité sur l'intégrité dans les études et la prévention du plagiat
13. Création d'un poste de vice-rectrice ou de vice-recteur au développement du campus de Saint-Jérôme et abolition du poste de vice-rectrice adjointe ou de vice-recteur adjoint à l'enseignement et à la recherche pour les Laurentides
14. Période d'information et questions
15. Prochaine réunion (le 16 novembre 2017)
16. Clôture de la séance

2.- Procès-verbal :

2.1 Trois cent quarante-troisième (7 septembre 2017) réunion

2.1.1 Adoption

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la trois cent quarante-troisième (7 septembre 2017) réunion, et ce, sans modification.

2.1.2 Affaires en découlant

La vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche informe les membres de la commission des études qu'en ce qui a trait au procès-verbal de la trois cent quarante-troisième réunion, les suites régulières ont été données et plus particulièrement en ce qui concerne :

Point 2.1.2 (p. CE-6) : Suivi concernant le *Règlement des études de cycles supérieurs* et l'impact de la mention « sans activité offerte » sur les prêts et bourses - la vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche, qui a consulté le registraire ainsi que les Services aux étudiants, indique que la problématique concerne principalement la mise à l'horaire des cours au trimestre d'été puisque les étudiants qui bénéficient de l'aide financière aux études (AFÉ) doivent maintenir leur statut d'inscription à temps complet pour chaque trimestre pour lequel ils reçoivent ce soutien. Les critères varient en fonction du cycle d'études.

Pour les étudiants admis dans des programmes avec profil recherche, cette mention peut être substituée par celle « d'actif en recherche » qui maintiendrait leur statut, étant entendu que le statut d'inscription pour ce type de programme n'est pas déterminé par le nombre de crédits inscrits à un trimestre donné. Pour ce qui est des programmes professionnels, aux cycles supérieurs, il n'y a pas de solution, sauf que ces cas sont rares étant donné le nombre de cours prévus au cheminement du programme. Au premier cycle, cette situation est également rare et il est possible, pour un étudiant bénéficiant de l'AFÉ, de rétablir son statut par l'ajout de cours hors programmes au trimestre d'été.

3.- Retrait du cours optionnel SOI3493E *Atelier thématique en pratique infirmière I - Soins de plaies* au programme de baccalauréat en sciences infirmières (7455)

Ce projet découle de l'obligation du secteur à offrir le cours en *Soins de plaies* comme cours obligatoire au programme de baccalauréat en sciences infirmières (formation initiale - cheminement DEC-BAC) (7455), et ce, en conformité avec les exigences de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ).

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 344-CE-2708 concernant le retrait du cours optionnel SOI3493E *Atelier thématique en pratique infirmière I - Soins de plaies* au programme de baccalauréat en sciences infirmières (7455); laquelle est jointe en appendice.

4.- Modification de la moyenne cumulative minimale pour l'admission et le maintien au programme de baccalauréat en relations industrielles et en ressources humaines, cheminement coopératif (7314)

Ce projet s'inscrit dans la reconnaissance du caractère compétitif du processus d'obtention d'un stage et dans la volonté de s'assurer de la qualité des étudiants stagiaires.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 344-CE-2709 concernant la modification de la moyenne cumulative minimale pour l'admission et le maintien dans le programme de baccalauréat en relations industrielles et en ressources humaines, cheminement coopératif (7314); laquelle est jointe en appendice.

5.- Modification aux programmes de deuxième cycle en gestion de projet

Le comité conjoint des programmes de maîtrise en gestion de projet regroupant l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC), l'Université du Québec à Rimouski (UQAR), l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT), l'Université du Québec en Outaouais (UQO) et l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR), a réalisé la présente modification des programmes de deuxième cycle en gestion de projet.

Les campus de Gatineau et de Lévis ont ainsi mis sur pied des groupes de discussion regroupant les principaux employeurs de ces régions et de nombreux diplômés des programmes afin de recevoir leurs commentaires et de mieux comprendre leurs besoins et leurs attentes. Le résultat de ces démarches a permis d'identifier les principales modifications requises en vue de mettre les programmes à jour. Parmi les principales recommandations, notons les quatre suivantes :

- 1) Réviser les objectifs des programmes et des cours;
- 2) Revoir les conditions d'admission;
- 3) Repenser les contenus de cours;
- 4) Revoir leur prestation.

Un des objectifs de cette démarche visait également à tenir compte des dernières évolutions et tendances reflétées par le guide du corpus des connaissances et le référentiel de compétence des deux associations professionnelles et accréditrices internationales en gestion de projet, programme et portefeuille de projets, à savoir le *Project Management Institute* (PMI©) et l'*International Project Management Association* (IPMA).

Ces programmes modifiés proposent des améliorations qui visent la mondialisation, la révolution technologique et l'avancement des méthodes pédagogiques afin de renforcer et de moderniser le contenu des cours. Il en va pareillement de l'ajout important des notions de programme et de portefeuille de projets, de même que du développement plus étendu des compétences, notamment dans leurs dimensions comportementales et contextuelles.

Tout compte fait, le projet de modification des programmes de deuxième cycle en gestion de projet constitue le fruit d'une mise en commun approfondie des préoccupations des étudiants, des enseignants, des employeurs, des administrations universitaires et des associations professionnelles accréditrices internationales.

Ce projet de modification aura pour effet de mettre en œuvre des programmes communs devant s'offrir dans l'ensemble du réseau de l'Université du Québec.

La sous-commission des études a donné un avis favorable au projet de modification présenté lors de sa 111^e réunion tenue le 27 septembre 2017 et a proposé des suivis en ce qui concerne trois éléments relatifs à la présentation du projet à la commission des études.

Suite à la présentation, la vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche et la doyenne des études par intérim répondent aux questions de membres, et plus particulièrement en ce qui concerne :

- Les ressources professorales disponibles et de la disponibilité limitée des locaux à Saint-Jérôme;
 - La doyenne des études indique que c'est en fonction de ces données qu'il a notamment été décidé d'ouvrir ces programmes à temps partiel au campus de Saint-Jérôme. Elle indique que des professeurs déjà en place sont qualifiés pour dispenser les cours et que des chargés de cours pourront aussi prendre en charge une partie de la formation. Par ailleurs, ces programmes s'adressant plus particulièrement à des professionnels, les cours seront offerts majoritairement les vendredis soirs ainsi que les fins de semaine, des périodes où l'occupation des locaux est moins importante.

- Un membre ajoute que l'émission, par l'Université du Québec, de plans de cours maître pour la première phase de la maîtrise constitue un élément rassurant qui permettra d'assurer la formation selon une approche transversale. Il souligne qu'il sera important de publiciser ces programmes qui se distinguent de ceux offerts par les autres universités.
- Les raisons expliquant pourquoi les programmes multilingues n'ont pas fonctionné à Gatineau.
 - La doyenne des études indique que des analyses plus approfondies devront être effectuées pour permettre de dégager les causes. On souligne toutefois qu'aucune des universités situées à Ottawa n'offre de programme similaire.

La vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche souligne le travail important des personnes ayant travaillé à la modification des programmes.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 344-CE-2710 concernant la modification des programmes de deuxième cycle en gestion de projet; laquelle est jointe en appendice.

6.- **Suspension des admissions à la maîtrise en enseignement secondaire, concentration français langue d'enseignement (1721), concentration mathématiques (1722) et concentration adaptation scolaire (1723)**

Ce projet donne suite aux résolutions du comité de programme de maîtrise en enseignement à l'effet de suspendre les admissions au programme et à ses concentrations à compter du trimestre d'hiver 2018.

Ces résolutions du comité reposent sur plusieurs considérations, mais la principale demeure le faible nombre d'inscriptions depuis l'ouverture du programme en 2014. Différentes raisons expliquent cette situation, notamment l'évolution des besoins des commissions scolaires de la région pour des enseignements légalement qualifiés dans les domaines d'exercice, mais aussi en raison des particularités du programme et des critères d'admission qui excluent plusieurs dossiers de candidature. À l'heure actuelle, moins d'une dizaine d'étudiants demeurent actifs.

Un membre suggère de faire une analyse approfondie pour mieux comprendre la situation.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 344-CE-2711 concernant la suspension des admissions à la maîtrise en enseignement secondaire, concentration français langue d'enseignement (1721), concentration mathématiques (1722) et concentration adaptation scolaire (1723); laquelle est jointe en appendice.

7.- **Modification du nombre de trimestres accordés pour le cours PSY9026 *Projet d'essai doctoral***

La doyenne des études par intérim explique que le responsable du programme de doctorat en psychologie clinique, soucieux de la qualité des cours offerts, désire mieux s'arrimer aux changements effectués dans les étapes pour l'encadrement du projet d'essai doctoral en offrant ce cours dès le premier trimestre d'inscription au doctorat en psychologie.

Le projet présente ainsi une modification du nombre de trimestres accordés au cours PSY9026 *Projet d'essai doctoral*, soit un passage de 4 trimestres à 5 trimestres.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 344-CE-2712 concernant la modification du nombre de trimestres accordés pour le cours PSY9026 *Projet d'essai doctoral*; laquelle est jointe en appendice.

8.- Nomination d'une représentante du Service de la bibliothèque au comité sur l'intégrité dans les études et la prévention du plagiat

Faisant suite à la création du comité sur l'intégrité dans les études et la prévention du plagiat par la commission des études le 14 mars 2013, il était prévu que sept personnes siègent à ce comité. Or, au cours des travaux du comité, il s'est avéré nécessaire de s'adjoindre l'expertise et les services des professionnels de la bibliothèque, notamment en ce qui concerne les aspects pédagogiques qui touchent directement l'intégrité dans les études et la prévention du plagiat. C'est ainsi que depuis le 5 juin 2014 (résolution 318-CE-2395), un représentant de la bibliothèque siège également à ce comité. Par conséquent, la commission des études est invitée à renouveler le mandat de madame Emanuela Chiriac.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 344-CE-2713 concernant la nomination d'une représentante du Service de la bibliothèque au comité sur l'intégrité dans les études et la prévention du plagiat (Emanuela Chiriac); laquelle est jointe en appendice.

9.- Nomination de trois (3) membres à la sous-commission des études

La sous-commission des études a pour mandat général de recevoir et d'étudier les dossiers traitant des programmes d'études de tous les cycles et de faire ses recommandations à la commission des études afin que la mise à jour et le développement de programmes se fassent de façon organique et harmonieuse eu égard à la mission de l'Université.

La sous-commission des études, présidée par la doyenne des études, est composée de neuf (9) membres représentant les catégories suivantes :

- Sept (7) professeurs
 - Muriel Dufour (11.10.2016 – 30.09.2019)
 - Renée Michaud (14.10.2014 – 13.10.2017)
 - Sylvie Fontaine (11.10.2016 – 30.09.2018)
 - Fanny Robichaud (28.11.2014 – 21.11.2017)
 - Poste vacant
 - Poste vacant
 - Poste vacant
- Deux (2) représentants des chargés de cours
 - Charles-Antoine Bachand (28.11.2014 – 27.11.2017)
 - Luce Gilbert (28.11.2014 – 27.11.2017)

Les mandats des membres, d'une durée de trois ans, sont renouvelables.

Le 28 août 2017, et lors d'un rappel le 15 septembre 2017, le secrétaire général a procédé à un appel de candidatures auprès des professeurs afin de désigner quatre (4) professeurs à la sous-commission des études, et ce, afin de combler deux postes vacants et de renouveler ou remplacer mesdames Renée Michaud et Fanny Robichaud dont les mandats se terminent respectivement le 13 octobre et le 27 novembre 2017. Suite à l'appel, le secrétaire général a reçu quatre (4) candidatures.

La commission des études, conformément à ses pouvoirs de nomination des membres de la sous-commission des études (article 105.10 du *Règlement général de l'UQO*), sur recommandation de la doyenne des études agissant d'office, est donc invitée à nommer trois (3) membres à la sous-commission des études pour un mandat de trois (3) ans.

Un membre souligne que le nombre de postes vacants est supérieur au nombre de postes soumis dans l'appel de candidatures. Le secrétaire général effectuera une vérification et fera le suivi lors de la prochaine rencontre.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 344-CE-2714 concernant la nomination

de trois (3) membres à la sous-commission des études (Renée Michaud, Madeleine Stratford, Fanny Robichaud); laquelle est jointe en appendice.

10.- Nomination d'un (1) membre à la sous-commission de la formation des maîtres

La sous-commission de la formation des maîtres a pour mandat principal de recevoir et d'étudier les dossiers traitant des programmes de formation à l'enseignement et de faire des recommandations à la commission des études afin de s'assurer de la qualité de la formation dans tous les programmes de formation à l'enseignement qu'ils soient dispensés au campus de Gatineau ou au campus de Saint-Jérôme.

Outre le doyen des études, Marc Landry, qui la préside, la sous-commission est composée des membres suivants :

- directeur du Module de l'éducation;
 - Alain Cadieux – membre d'office
- directeur du Département des sciences de l'éducation;
 - David Lefrançois – membre d'office
- quatre professeurs membres de chacun des comités de programmes relevant du conseil du module de l'éducation;
 - Chantal Déry (02.06.2016 – 01.06.2019)
 - Judith Émery-Bruneau (15.10.2014 – 14.10.2017)
 - Nathalie Anwandter Cuellar (27.01.2017 – 26.01.2020)
 - Poste vacant
- trois professeurs issus des départements disciplinaires impliqués dans le programme de formation en enseignement;
 - Martin Laberge (01.10.2015 – 30.09.2018)
 - Michal Iglewski (13.10.2011 – 14.10.2014)
 - Michel Filion (30.11.2015 – 30.09.2018)
- deux personnes chargées de cours recommandées par l'Assemblée des chargés de cours;
 - David Bel (15.10.2016 – 30.09.2019)
 - Leeza M. Caron (15.10.2016 – 30.09.2019)
- deux étudiants du Module de l'éducation recommandés par l'Association des étudiants du Module de l'éducation (AÉMÉ);
 - Les deux postes sont vacants
- deux représentants du milieu scolaire de l'Outaouais désignés par la Table régionale de concertation sur la formation de la main-d'œuvre enseignante;
 - les deux postes sont vacants
- un représentant du milieu de l'éducation de Saint-Jérôme;
 - le poste est vacant

Les mandats des membres, d'une durée de trois ans, sont renouvelables.

Le 28 août 2017, et lors d'un rappel le 15 septembre 2017, le secrétaire général a procédé à un appel de candidatures auprès des professeurs afin de désigner des professeurs aux postes suivants :

- deux (2) professeurs membres des comités de programmes relevant du conseil de module de l'éducation pour pouvoir le poste vacant et renouveler ou remplacer madame Judith Émery-Bruneau dont le mandat prendra fin le 14 octobre 2017;

- un professeur issu des départements disciplinaires impliqués de par leurs activités dans les programmes de formation à l'enseignement et qui occupe une fonction de direction pour remplacer monsieur Michal Iglewski dont le mandat a pris fin le 14 octobre 2014.

Suite à l'appel, le secrétaire général a reçu une demande de renouvellement pour le poste de professeur issu des départements disciplinaires impliqués de par leurs activités dans les programmes de formation à l'enseignement.

La commission des études, conformément à ses pouvoirs de nomination des membres de la sous-commission de la formation des maîtres (article 105.10 du *Règlement général*), sur recommandation de la doyenne des études agissant d'office, est donc invitée à nommer un membre à la sous-commission de la formation des maîtres pour un mandat de trois (3) ans.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 344-CE-2715 concernant la nomination d'un membre à la sous-commission de la formation des maîtres (Judith Émery-Bruneau); laquelle est jointe en appendice.

11.- Nomination d'un (1) membre au comité d'habilitation

Le comité d'habilitation, formé conformément au *Cadre institutionnel pour l'habilitation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs*, est composé de la doyenne des études et de la doyenne de la recherche qui sont des membres d'office ainsi que de cinq (5) professeurs :

- Stéphane Bouchard (28.11.2014 – 27.11.2017)
- Judith Émery-Bruneau (09.10.2015 – 30.09.2018)
- Claude L. Normand (19.07.2016 – 18.07.2019)
- Josée Grenier (11.10.2016 – 30.09.2019)
- Luigi Logrippo (11.10.2016 – 30.09.2019)

Le mandat des membres est d'une durée de trois (3) ans, renouvelable.

Le 28 août 2017, et lors d'un rappel le 15 septembre 2017, le secrétaire général a procédé à un appel de candidatures auprès des professeurs afin de désigner un professeur au comité d'habilitation, et ce, afin de remplacer ou renouveler le professeur Stéphane Bouchard dont le mandat vient à échéance le 27 novembre 2017. Suite à l'appel, le secrétaire général a reçu cinq (5) candidatures.

La commission des études est invitée à pourvoir à cette nomination au comité d'habilitation, sur recommandation de la doyenne des études.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 344-CE-2716 concernant la nomination d'un (1) membre au comité d'habilitation (Guy Chiasson); laquelle est jointe en appendice.

12.- Nomination de deux (2) membres au comité sur l'intégrité dans les études et la prévention du plagiat

Faisant suite à la création du comité sur l'intégrité dans les études et la prévention du plagiat par la commission des études, le 14 mars 2013, il est prévu, parmi les sept personnes devant y siéger, que deux professeurs soient nommés à ce comité.

Le comité sur l'intégrité dans les études et la prévention du plagiat est composé des huit (8) membres suivants :

- La doyenne des études, présidente
- Deux (2) professeurs
 - Martine Peters (01.10.2015 - 30.09.2017)
 - Poste vacant
- Un étudiant
 - Mathieu Marquis (07-10.2016 - 06.10.2018)
- La conseillère pédagogique rattachée au Décanat de la gestion académique
 - Poste vacant
- Un cadre du vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche désigné par le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche
 - Liette Faubert, directrice du Service aux étudiants
- Un représentant du Service de la bibliothèque
 - Emanuela Chiriac (30/06/2014 - 29/06/2016)
- Un représentant des chargés de cours
 - Édith Leclerc (01.04.2016 - 31.03.2018)

Les mandats des membres sont d'une durée de deux (2) ans.

Le 28 août 2017, et lors d'un rappel le 15 septembre 2017, le secrétaire général a procédé à un appel de candidatures auprès des professeurs afin de désigner deux (2) professeurs au comité sur l'intégrité dans les études et la prévention du plagiat, et ce, afin de combler un poste vacant et de renouveler ou de remplacer la professeure Martine Peters dont le mandat a pris fin le 30 septembre 2017. Suite à l'appel, le secrétaire général a reçu une trois (3) candidatures.

La commission des études, sur recommandation de la doyenne des études agissant d'office, est donc invitée à nommer deux (2) membres au comité sur l'intégrité dans les études et la prévention du plagiat pour un mandat de deux (2) ans.

La doyenne des études porte à l'attention des membres que le recrutement de membres pour siéger à certaines instances de l'Université est problématique et qu'il faudra identifier des moyens pour susciter davantage l'intérêt, notamment celui du corps professoral.

Le secrétaire général souligne qu'un des sièges de la sous-commission de la formation des maîtres est particulièrement difficile à pourvoir, soit celui devant être occupé par un professeur issu des départements disciplinaires impliqués de par leurs activités dans les programmes de formation à l'enseignement et qui « occupe une fonction de direction ». Une modification des critères devrait peut-être être envisagée. Un membre suggère de remplacer « occupe une fonction de direction » par « ayant occupé une fonction de direction ».

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 344-CE-2717 concernant la nomination de deux (2) membres au comité sur l'intégrité dans les études et la prévention du plagiat (Célyne Lalande, Marie-Claude Salvas); laquelle est jointe en appendice.

13.- Création d'un poste de vice-rectrice ou de vice-recteur au développement du campus de Saint-Jérôme et abolition du poste de vice-rectrice adjointe ou de vice-recteur adjoint à l'enseignement et à la recherche pour les Laurentides

Le poste de vice-rectrice adjointe à l'enseignement et à la recherche pour les Laurentides est vacant depuis la nomination de madame Sylvie de Grosbois à titre de vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche de l'UQO en mars 2016. Il avait alors été convenu que la direction de l'UQO allait prendre le temps d'analyser l'ensemble des

activités de l'Université ainsi que les besoins spécifiques du campus de Saint-Jérôme avant de procéder au remplacement de la vice-rectrice adjointe à l'enseignement et à la recherche pour les Laurentides.

Au terme de cette analyse, et face aux défis que pose la croissance des effectifs étudiants au campus de Saint-Jérôme et de la place que doit occuper l'UQO dans les Laurentides afin de poursuivre le développement de l'offre de programmes, il est proposé de créer le poste de vice-rectrice ou de vice-recteur au développement du campus de Saint-Jérôme (VRDCSJ) dans le but de mieux assurer la coordination et le développement des activités d'enseignement et de recherche en ce qui a trait aux programmes dispensés à Saint-Jérôme. La personne qui occupera le poste travaillera en collaboration avec les unités académiques concernées. Elle verra à l'encadrement des étudiants et des étudiantes et elle sera responsable d'établir de solides relations avec les communautés des Laurentides. Relevant du recteur, la vice-rectrice ou le vice-recteur sera responsable du développement académique de l'UQO au campus de Saint-Jérôme. Elle ou il assistera le recteur dans la stratégie de développement du campus de Saint-Jérôme.

Le campus de Saint-Jérôme est appelé à croître au cours des prochaines années. Il en sera de même pour le campus de Gatineau. Dans ce contexte, la charge des responsabilités traditionnellement dévolues au Vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche est devenue très lourde. C'est pourquoi un nouveau partage entre les deux vice-rectorats est devenu nécessaire. Ainsi, le ou la VRDCSJ aura également la responsabilité complète pour l'ensemble de l'Université des Services aux étudiants, de la Bibliothèque et du Décanat de la formation continue et des partenariats. Ce nouveau découpage est devenu nécessaire à la suite de la croissance des activités sur les deux campus, de la croissance à venir en sciences naturelles au site de Ripon, de même que de la poursuite du développement des activités au Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie.

La personne titulaire du poste de VRDCSJ devra également planifier, organiser et coordonner les activités de soutien requises pour le bon fonctionnement de l'enseignement et de la recherche dispensés sur le campus, ainsi que du développement des études universitaires à Saint-Jérôme et au Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie à Sainte-Thérèse. À cette fin, elle ou il détiendra l'autorité lui permettant d'agir dans les domaines requis, en collaboration avec les personnes responsables des unités administratives et pédagogiques, en tout respect des orientations et des règles de fonctionnement de l'unité administrative et de la mission de l'Université. La personne titulaire du poste assurera la réalisation des actions permettant l'identification des besoins des étudiants et de la population pour le développement de nouvelles activités et l'implantation de nouveaux programmes d'études. Elle dirigera également les ressources humaines de son vice-rectorat affectées au soutien aux études au campus de Saint-Jérôme.

La création du poste de VRDCSJ entraîne l'abolition du poste de vice-rectrice adjointe ou vice-recteur adjoint à l'enseignement et à la recherche pour les Laurentides.

Ce projet s'inscrit au sein des orientations *Créer des programmes et développer la recherche et Intensifier le rayonnement de l'UQO* du Plan stratégique 2016-2020.

Suite à la présentation, la vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche répond aux questions de membres, et plus particulièrement en ce qui concerne :

- Le partage des responsabilités et de l'autorité entre le VRER et le VRDCSJ, notamment en ce qui concerne les relations de collaboration, la coordination des unités et le développement de programme;
- Le processus de consultation du *Règlement relatif à la consultation pour les postes de vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, de vice-recteur adjoint à l'enseignement et à la recherche pour les Laurentides, de doyen des études et de doyen de la recherche*;
- Les implications budgétaires liées à ce nouveau poste;
- L'attribution d'un budget alloué à cette fonction pour le développement du campus de Saint-Jérôme.

Elle indique notamment que le VRDCSJ sera le premier contact au campus de Saint-Jérôme pour soumettre toute difficulté concernant un programme ou

l'enseignement. Il travaillera de concert avec le VRER ainsi qu'avec les professeurs, les étudiants et les membres de la communauté des Laurentides pour assurer le développement. Les deux vice-recteurs travailleront en étroite collaboration, sous l'autorité du recteur, mais avec des portefeuilles de responsabilités différentes.

Par ailleurs, la différence salariale entre le poste de VRER adjoint et de VRDCSJ est minime. Enfin, elle souligne qu'à titre de cadre supérieur, le VRDCSJ participera à l'élaboration du budget annuel de l'UQO et pourra identifier les besoins pour le développement de Saint-Jérôme.

La commission des études est donc invitée à donner son avis au conseil d'administration sur la création d'un poste de vice-rectrice ou de vice-recteur au développement du campus de Saint-Jérôme et abolition du poste de vice-rectrice adjointe ou de vice-recteur adjoint à l'enseignement et à la recherche pour les Laurentides

Après délibérations, le vote étant demandé, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à la majorité (Pour : 7 : Contre : 3) d'adopter la résolution 344—CE-2718 concernant l'abolition du poste de vice-recteur adjoint ou vice-rectrice adjointe à l'enseignement et à la recherche pour les Laurentides et la création d'un poste de vice-recteur ou de vice-rectrice au développement du campus de Saint-Jérôme; laquelle est jointe en appendice.

14.- Période d'information et questions

Un membre soulève les difficultés engendrées par la programmation des activités offertes aux trimestres d'automne et d'hiver où de nombreux étudiants se voient contraints de terminer leurs études en supervision individuelle. Étant donné le réinvestissement annoncé par le gouvernement au printemps dernier, il souhaite savoir pendant encore combien de temps il sera encore nécessaire de couper dans les activités d'enseignement. Si cette situation persiste, il estime qu'il faudra réfléchir à restreindre certains programmes.

La vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche indique que des éléments doivent être clarifiés et remis en contexte pour expliquer les approches adoptées par l'Université. Elle souligne de même que le réinvestissement actuel n'est pas à la hauteur des coupures des dernières années.

La doyenne des études informe par ailleurs les membres qu'elle et le coordonnateur du Décanat des études rencontreront, au cours des prochaines semaines, tous les directeurs de département et de module ainsi que les responsables de programme, tant à Saint-Jérôme qu'à Gatineau, pour leur expliquer le processus de mise à l'horaire des cours. Elle invite les directeurs et responsables à l'aviser de toute situation qui pourrait compromettre la diplomation d'un étudiant afin que toutes les mesures possibles puissent être prises pour pallier la difficulté.

15.- Prochaine réunion

La prochaine réunion aura lieu le jeudi 16 novembre 2017.

16.- Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 11 h 07.

Original signé par :

La présidente d'assemblée, Sylvie B. De Grosbois
Le secrétaire, André J. Roy